

Au lendemain d'une grève majoritaire dans les collèges qui a montré que la profession rejette son projet, la ministre tente un passage en force en publiant le décret et l'arrêté contestés. C'est une faute politique et c'est un procédé minable. Que personne ne s'y trompe. Cela ne sonne en rien la fin de la contestation ! Cela ne fait que retarder le moment où il faudra réouvrir les discussions pour lancer la réforme dont le collège a besoin. C'est pourquoi le SNES poursuivra l'information des collègues et des parents pour construire et développer la mobilisation jusqu'à l'abrogation du décret. La réforme projetée du collège, après celle du lycée, conduira, si la ministre persiste à ne pas entendre la voix des personnels mobilisés ce 19 mai dernier, à une nouvelle dégradation du service public nuisant à la réussite de tous les élèves et provoquant un nouvel alourdissement de la charge de travail des personnels d'enseignement, d'éducation, et d'orientation. Combiné à l'insuffisance, au regard de l'évolution démographique du public scolaire, des moyens en poste injectés dans les académies, ce retour aux vieilles lunes de l'école fondamentale, mâtiné d'autonomie accrue des établissements, des chefs d'établissement devrions-nous dire ici, ne pourra qu'engendrer un appauvrissement général des contenus et horaires disciplinaires, des conditions de travail plus difficiles encore pour les personnels, et des inégalités de traitement accrues entre élèves et établissements.

Ce qui nous paraît le plus grave et scandaleux, c'est le dévoiement observé, dans les mesures envisagées, d'objectifs largement partagés comme l'introduction d'une plus grande précocité dans l'apprentissage des langues, le maintien d'une offre diversifiée dans ce domaine, et la généralisation de l'enseignement des « humanités » au travers de l'offre de latin et de grec, et les « éléments de langage » ministériels récemment utilisés à destination des médias ne trompent plus tous ceux qui veulent bien analyser le contenu et les implications réelles de sa réforme.

La situation de la jeunesse dans ce pays, le peu de perspectives offertes à la sortie du système scolaire et universitaire, imposent en amont un investissement autrement plus intelligent et massif dans l'Éducation nationale, parallèlement aux mesures urgentes toujours attendues pour endiguer la profonde crise de recrutement dans le second degré. L'Éducation Prioritaire, notamment, attend autre chose que le ré-étiquetage des établissements et le saupoudrage indemnitaire de ses personnels, pour rester un levier puissant de la démocratisation de l'accès aux savoirs et aux qualifications, en particulier pour les élèves les plus défavorisés. Les personnels qui y exercent subissent déjà, outre des difficultés récurrentes d'exercice, des tentatives de pédagogisme institutionnel au rabais, et, dans les REP+, d'appropriation hiérarchique du temps libéré par la nouvelle pondération, généralisée à la rentrée prochaine pour la concertation des équipes. A cela s'ajoutent les risques engendrés par les visites fréquentes de l'Inspection au sein des équipes, vécues comme lourdes, exemptes de tout bilan, génératrices de stress supplémentaire et relevant parfois d'une mise en concurrence supplémentaire des personnels entre eux, contre-productive pour le travail collectif.

Le SNES-FSU exige dans l'immédiat la remise à plat, non seulement du projet actuel de réforme du collège, mais des réformes du lycée, et en particulier de celle de la voie technologique, qui l'ont précédée, provoquant une perte générale de lisibilité et de sens tant pour les élèves que pour les personnels, par des dispositifs dont les quelques bilans faits par l'Inspection Générale elle-même sont négatifs, et qu'on voudrait aujourd'hui exporter au collège. Il réclame également la suppression du LPC, l'abrogation du dispositif ECLAIR, une meilleure association des personnels directement concernés aux programmes à mettre en œuvre à tous niveaux.

C'est dans un contexte éducatif globalement inchangé que la ministre a fait fi, dans ses arrêtés du 18 avril 2015, du rejet très majoritaire, essuyé au CSE du 10 avril 2015, de ses propositions de calendrier scolaire pour les trois prochaines années. Ce calendrier triennal fait toujours la part belle à l'économie. Certes, il y a eu, comme le demandaient nos collègues dans le sondage du SNES-FSU, une clarification du pont de l'Ascension. Certes, il n'y aura pas de rentrée des élèves avant le 1er septembre, mais pas pour les personnels ! Ce calendrier est donc mieux... pour l'industrie du tourisme ! Le SNES-FSU a redit son opposition à un calendrier qui déséquilibre le troisième trimestre pour donner satisfaction à une partie infime de la population. D'autant plus qu'il acte l'absence de demi-journée banalisée. Alors que les projets de réforme en cours (collège, programmes) exigent de véritables débats entre acteurs de terrain dans les établissements, il n'est pas acceptable qu'au détour du calendrier scolaire on supprime ces journées banalisées.

Les conditions de travail et d'emploi faites aux personnels, la dévalorisation importante et continue de leur rémunération et une perte de pouvoir d'achat qui conduisent à un déclassement de leurs professions, renforcent l'impossibilité dans laquelle beaucoup se trouvent désormais d'exercer sereinement leur métier. Des conflits éclatent par ailleurs dans les établissements contre des méthodes de gestion des personnels et de gouvernance fondées sur une conception de l'autonomie à l'opposé des valeurs démocratiques et humaines qui sont pourtant les fondements de l'École Publique laïque.

Du côté des carrières, force est de constater que la régression à l'entrée dans le métier (le 1^{er} échelon est devenu inférieur à 1,15 SMIC), et la lente érosion du traitement indiciaire ne sont pas compensés par le petit progrès observé pour l'accès à la hors-classe. La revalorisation de toute la carrière est un élément majeur pour rendre attractifs nos métiers et elle devrait désormais comprendre un accès au corps des agrégés, comme débouché réellement accessible pour les certifiés en fin de carrière. Afin de rendre nos métiers attractifs, il est urgent de mettre en place une réelle revalorisation de nos conditions de travail et de nos rémunérations, impliquant une refonte de l'ensemble des grilles de rémunération.

S'agissant de la hors-classe, les orientations arrêtées à l'issue du groupe de travail « Métier » 2014 ont été réaffirmées en novembre dernier par la ministre : « *Les modalités d'accès à la hors-classe sont revues dans la mesure où tous les enseignants ont vocation à bénéficier de cet avancement avant la fin de leur carrière* ». Le respect de ces orientations implique l'application par les recteurs de ces directives.

Les équilibres du barème académique, le ratio de 7,5 % des promouvables et la démographie du corps permettent de promouvoir tous les 11èmes échelons. Cela correspond à la fois à l'orientation rappelée plus haut et à la nécessité de prendre en compte certains éléments objectifs comme l'exercice en éducation prioritaire. Il reste néanmoins un pas à franchir. La hors-classe étant maintenant définie, politiquement et dans les faits, comme la fin de carrière normale pour tous les certifiés, plus rien ne justifie que des collègues en soient privés du fait d'avis hiérarchiques dont la prise en compte ne peut être vue autrement que comme une sanction déguisée.

Le maintien des avis attribués par le chef d'établissement et l'IPR constitue toujours en effet, ici comme ailleurs, le frein majeur à la promotion de grade. La logique d'individualisation en œuvre à l'occasion des opérations de promotion, le droit de regard constant que s'autorise ainsi la hiérarchie locale sur le niveau de rémunération de ses agents, constituent pour nous une négation de la notion de carrière, pourtant seule à garantir au citoyen que chaque fonctionnaire est à l'abri des pressions et agit dans l'intérêt général. Cette individualisation conduit, pour les « sanctionnés », au nombre desquels on trouve toujours des personnels en congés de santé longs, à l'absence de prise en compte de l'expérience professionnelle acquise pendant les nombreuses années d'exercice précédentes. Nous demandons donc la suppression des avis de la hiérarchie. La marge discrétionnaire utilisée se fonde encore trop souvent, dans le cas des avis négatifs, sur une reconduction à l'identique de griefs anciens, assortie dans certains cas de mentions de congés de santé des collègues, voire sur une conception locale erronée d'un pseudo-contingement des avis favorables à distribuer. Le barrage ainsi opposé à ceux d'entre eux sur le point de partir à la retraite est inadmissible. Nous demandons donc que les 399 promotions soient accordées aux 399 premiers promouvables du tableau. Si les blocages sont maintenus, nous exigeons que la motivation des avis négatifs émis par l'inspection et les chefs d'établissement soit, conformément aux statuts, portée intégralement à la connaissance des intéressés avec droit à contestation devant la CAPA.

Nous dénonçons par ailleurs à nouveau l'attribution de bonifications exceptionnelles, notamment de celles n'ayant pas pour objet la compensation de carrières incomplètes.

Malgré les progrès constatés ces dernières années dans l'accès à la hors-classe des certifiés, il est urgent pour tous d'obtenir dès le début de carrière une véritable amélioration des conditions d'exercice et de rémunération, qui puisse reconnaître notre qualification et redonner aux carrières leur attractivité, et il est tout aussi urgent de promouvoir notre métier par une formation initiale et continue de qualité.

Les élus du SNES-FSU et du SNESUP-FSU